



Extrait du Registre des
ARRÊTÉS DU MAIRE

Nous, Maire de la ville de REMIREMONT

OBJET :

N° 4214

RÉGLEMENTATION ET
GESTION DU DOMAINE

Circulation et Stationnement
Réglementation à l'occasion de
travaux

Rue du Pré Paré
Ruelle des 4 Nations

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et
notamment ses articles L.2212-1, L.2212- 2, L.2212-5 et
L.2213-1 ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande de l'Entreprise SMTP de VENTRON,
qui doit procéder au remplacement d'une conduite d'eau
potable pour le compte de SUEZ, rue du Pré Paré et
ruelle des 4 Nations ;

CONSIDÉRANT que dans ce cadre et pour des raisons
de sécurité publique, il appartient à l'autorité municipale
de prendre les mesures qui s'imposent pour faciliter la
circulation et éviter les encombrements et les accidents ;

ARRÊTONS

Article 1^{er}. - A compter du jeudi 08 février, jusqu'à l'achèvement des travaux dont la durée est estimée à 10 semaines :

La chaussée sera rétrécie aux abords du chantier, **rue du Pré Paré** et **ruelle des 4 Nations**.

Afin de maintenir la circulation, le stationnement sera interdit, de part et d'autre et dans l'emprise du chantier, **rue du Pré Paré** et **ruelle des 4 Nations**.

Les véhicules en stationnement irrégulier et susceptibles de gêner le déroulement des travaux pourront être enlevés par les soins d'un garagiste commis à cet effet et dirigés vers un autre lieu de stationnement non gênant.

Toutes les mesures seront prises pour assurer la sécurité des biens et des personnes.

Article 2. - La présignalisation, la signalisation diurne et nocturne, et la protection nécessaires seront mises en place, entretenues et surveillées par les soins de l'intervenant effectuant les travaux sus mentionnés sous le contrôle des Services de Police.

.../...

Article 3. - Le Commissariat de Police et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour ampliation :

Le Maire,
Pour le Maire,
L'Adjoint,

Patrice THOUVENOT

A REMIREMONT, le 07 février 2018

Le Maire,

./ . Jean HINGRAY

Acte rendu exécutoire après publication
le 07 février 2018

Le Maire,
Pour le Maire,
L'Adjoint,

Patrice THOUVENOT

Diffusion

- P.T.C.V. 2 ex
- Police Nationale 1 ex
- Police Municipale 1 ex
- Gendarmerie 1 ex
- Centre de Secours..... 1 ex
- Service Communication (Presse) 1 ex
- Affichage 1 ex
- Société TRANSDEV 1 ex
- Société SICOVAD 1 ex
- Service Promotion et Animation 1 ex
- U.R.C.A. 1 ex
- Conseil Dép. 88 - Pôle Transport 1 ex
- Entreprise S.M.T.P. 1 ex
- Affichage chantier 1 ex